



## Démission dans la fonction hospitalière écourter le préavis

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis titulaire depuis janvier 2009 et était stagiaire de janvier 2008 à décembre 2008. Je souhaiterai partir de cette hôpital pour des raisons personnels et je cherche ailleurs. Dans mon contrat il est stipulé que je dois donné un préavis de deux mois, j'aimerais écourté ce temps de préavis et deuxième chose, est ce possible qu'ils s'y refusent?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis titulaire depuis janvier 2009 et était stagiaire de janvier 2008 à décembre 2008. Je souhaiterai partir de cette hôpital pour des raisons personnels et je cherche ailleurs. Dans mon contrat il est stipulé que je dois donné un préavis de deux mois, j'aimerais écourté ce temps de préavis

En principe, il n'existe aucun moyen d'écourter le préavis de démission. Toutefois, si l'administration est d'accord, vous pourrez écourter votre préavis.

deuxième chose, est ce possible qu'ils s'y refusent?

Oui, c'est possible mais en pratique, c'est rare. Il n'y a guère que dans l'armée que j'ai vu des cas de refus de démission.

En cas de refus, il faudrait alors saisir le CAP pour avis. Si l'administration persiste, un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif est tout à fait envisageable. Il est toutefois exceptionnel que la situation en arrive jusque ici.

Très cordialement.